

# SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 05 DECEMBRE 2022

DE 10 H00 à 12 H 00

Délibération N° 2022 – 32

RÉFECTURE DU NC

08 DEC. 2022

PLI RECOMMANDÉ

**Objet : Relance du marché Covoiturage.**

Le Comité Syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 05 Décembre 2022, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat Hauts-de-France Mobilités,

Vu le Budget Primitif voté le 28 Mars 2022,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2022 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération N° 2022 – 01 du ROB le 31 janvier 2022,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant l'implication du Syndicat Hauts de France Mobilités dans les problématiques de mobilité et les outils développés pour répondre à ces problématiques,

Considérant les résultats obtenus sur le développement de la politique de Covoiturage, notamment le site [passpasscovoiturage.fr](http://passpasscovoiturage.fr) et la nécessité de poursuivre son exploitation et les actions d'animation sur le territoire,

Considérant la fin des marchés en cours pour la réalisation de ces prestations au mois de juin 2023,

## DECIDE

- De relancer une consultation pour couvrir via un marché public, la politique de développement du covoiturage sur le périmètre du Syndicat Hauts de France Mobilités, notamment sur l'exploitation et le marketing du site [passpasscovoiturage.fr](http://passpasscovoiturage.fr), et sur l'animation et la communication dans les territoires et auprès des communautés.
- De réserver à cet effet une enveloppe de 350 000€ TTC par an sur une durée de 2 ans renouvelables.
- De réunir préalablement la commission covoiturage pour faire le bilan du présent marché et définir les axes de travail de la prochaine consultation

## AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les marchés et engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Franck DHERSIN